REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 4 mars 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département de la cohésion sociale (DCS), du département du territoire (DT), de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier Genève (USPI Genève) et de la Chambre genevoise immobilière (CGI)

Bureau d'information sociale: les aides possibles lors de difficultés de paiement du loyer de son logement

Le canton, l'Union suisse des professionnels de l'immobilier Genève (USPI Genève) et la Chambre genevoise immobilière (CGI) ont trouvé un accord pour permettre l'envoi d'un courrier aux locataires risquant une résiliation de bail de leur logement. Cette lettre fournira les principales ressources vers lesquelles les locataires en difficulté peuvent se tourner pour trouver de l'aide. L'objectif commun est de favoriser le maintien du logement et d'éviter des situations impliquant une précarité sociale.

Ce jour, le canton, l'USPI Genève et la CGI ont finalisé la préparation d'une lettre commune destinée à être adressée à chaque locataire connaissant des difficultés à s'acquitter du loyer et recevant une mise en demeure. Conscients de la situation qui pourrait se dégrader dans les mois à venir sur le plan social à cause des mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la COVID-19, les représentants des associations immobilières continuent de travailler en concertation avec le canton pour éviter autant que possible des résiliations de bail.

Dorénavant, les locataires en difficulté de paiement seront encouragé-e-s à s'adresser dans les meilleurs délais au Bureau d'information sociale, une permanence mise en place par le département de la cohésion sociale (DCS) et plusieurs partenaires et destinée à orienter les personnes vers les aides auxquelles elles ont droit. Le public peut toujours s'informer sur les lieux ainsi que sur les prestations à disposition sur info-sociale.ch.

"Avec ce courrier conjoint, nous cherchons à anticiper des dégradations de situations dans lesquelles se trouvent de nombreux ménages, en misant sur le relais avec les services sociaux existants, de même que le Bureau d'information sociale, cette nouvelle structure permettant d'obtenir une information et une orientation rapide", souligne Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale.

Dans le courrier, les locataires recevront aussi les adresses des centres d'action sociale (CAS) de l'Hospice général de même que des services sociaux communaux. Autant de ressources à disposition pour leur fournir une aide rapide et éviter une perte de logement.

"Le logement est un droit fondamental. Il est capital que les personnes fragilisées par la crise sanitaire soient protégées à cet égard. Avec cette initiative, notre objectif est d'éviter que cette population ne rejoigne les quelques 7200 personnes qui sont déjà en liste d'attente pour un logement social", indique Antonio Hodgers conseiller d'Etat chargé du département du territoire.

"La situation étant aujourd'hui stable, il convient toutefois d'anticiper des éventuelles difficultés dues aux mesures sanitaires dans l'acquittement de son loyer lié au logement. L'USPI Genève crée le lien avec le Bureau d'information sociale et les divers centres d'action sociale afin qu'une solution puisse être trouvée au plus vite et éviter une résiliation de son bail", précise Thierry Naz, président de l'USPI Genève.

Enfin, la missive rappelle, en cas d'impossibilité de paiement du loyer, l'importance pour le locataire d'informer rapidement sa régie des démarches entreprises auprès des services cités ci-dessus. Ce courrier concrétise la volonté des signataires de rappeler un message essentiel sur les conséquences auxquelles peut conduire le défaut de paiement de son loyer et d'anticiper une éventuelle évolution due à la crise sanitaire.

"La création d'un Bureau d'information sociale, dont le rôle est de venir en aide aux locataires qui auraient des difficultés à régler leur loyer est bienvenue. Notre association communique volontiers aux locataires cette possibilité qui est appréciable afin d'éviter dans toute la mesure du possible, les conséquences d'une résiliation du bail de son logement" ajoute Pascal Pétroz, président de la Chambre genevoise immobilière.

L'Asloca Genève salue cette démarche commune visant à favoriser le maintien du logement. "L'Asloca Genève est satisfaite de cette mesure qui apporte une information bienvenue aux locataires et permettra de prévenir les situations de rupture par des soutiens concrets", note Alberto Velasco, son président.

Annexe: avis aux locataires

Pour toute information complémentaire:

- *DCS: M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, T. 022 546 54 32;*
- *DT: Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe chargée de la communication, T. 076 304 20 66;*
- *USPI Genève: M. Thierry Naz, Président, T. 022 708 12 38 et M. Philippe Angelozzi, secrétaire général, T. 078 843 42 72;*
- *CGI: M. Pascal Pétroz, Président, T. 076 341 82 70 et M. Christophe Aumeunier, secrétaire général T. 079 668 53 75.*